

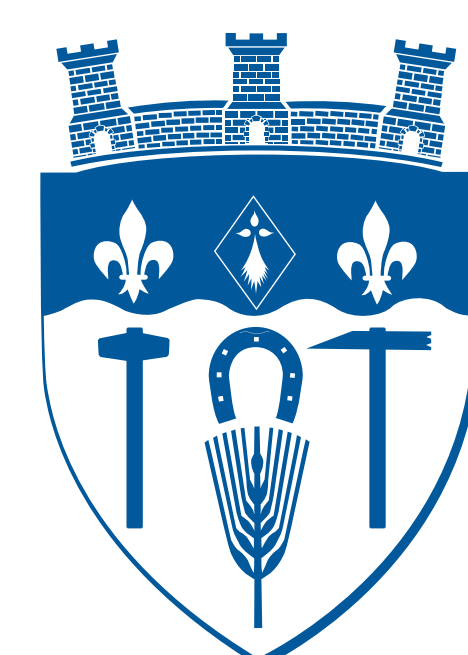
Vous avez la parole
POUR

« Faire de la Plaine maraîchère une opportunité écologique »

**Du 24 mai au 7 juin,
participez à la consultation citoyenne organisée
par la municipalité en partageant
vos priorités d'aménagement**



Service communication de Carrières-sous-Poissy – 2023 • 01 39 22 36 00



Faire de la Plaine maraîchère une opportunité écologique et concertée

Partie intégrante de notre histoire et de l'identité de Carrières-sous-Poissy, la plaine est aujourd'hui un enjeu environnemental majeur. Entre protection de la biodiversité et projets d'attractivité, notre Ville multiplie aujourd'hui les initiatives pour faire des 330 hectares concernés une vitrine en matière de transition écologique.

La plaine, une histoire carriéroise

C'est peu dire que l'histoire de notre ville a été marquée par la plaine et son exploitation maraîchère. Depuis le XVI^e siècle, les textes évoquent des prés, des étables, des bois, des vignes dont la culture est importante à Carrières ; la présence de seigle et d'avoine est également vérifiée. Plus tard, les arbres fruitiers font leur apparition, à tel point que la moitié du territoire devient couverte de cerisiers. Dans la première moitié du XIX^e siècle, quatre pressoirs y sont actifs. En 1858, les vignes occupent encore 30 hectares.

Mais la véritable révolution a lieu en 1894 : le principe de l'épandage des eaux usées pour l'agriculture est déclaré d'utilité publique. Et en 1899, la Ville de Paris passe un accord avec la municipalité de l'époque qui veut tenter l'expérience de l'épandage pour fertiliser les terrains pauvres.

Une expérience profitable puisque 20 ans plus tard, ce sont près de 330 hectares qui sont ainsi dévolus à la culture maraîchère. L'agriculture connaît un essor remarquable et la prospérité gagne Carrières !

Le paysage local va connaître une première véritable transformation. Malheureusement, au fil des décennies, une gestion anarchique des déchets industriels a entraîné le mélange des eaux d'épandage avec des produits chimiques. Les sols sont progressivement pollués par les métaux lourds et les légumes déclarés impropres à la consommation en 1999 par arrêté préfectoral.

L'urbanisation s'est développée et, s'il subsiste toujours des vestiges de ce passé, la Ville ne ressemble plus à celle de nos grands-parents. Aujourd'hui une tâche immense reste à accomplir : redonner à la plaine toute sa place dans la vie locale !



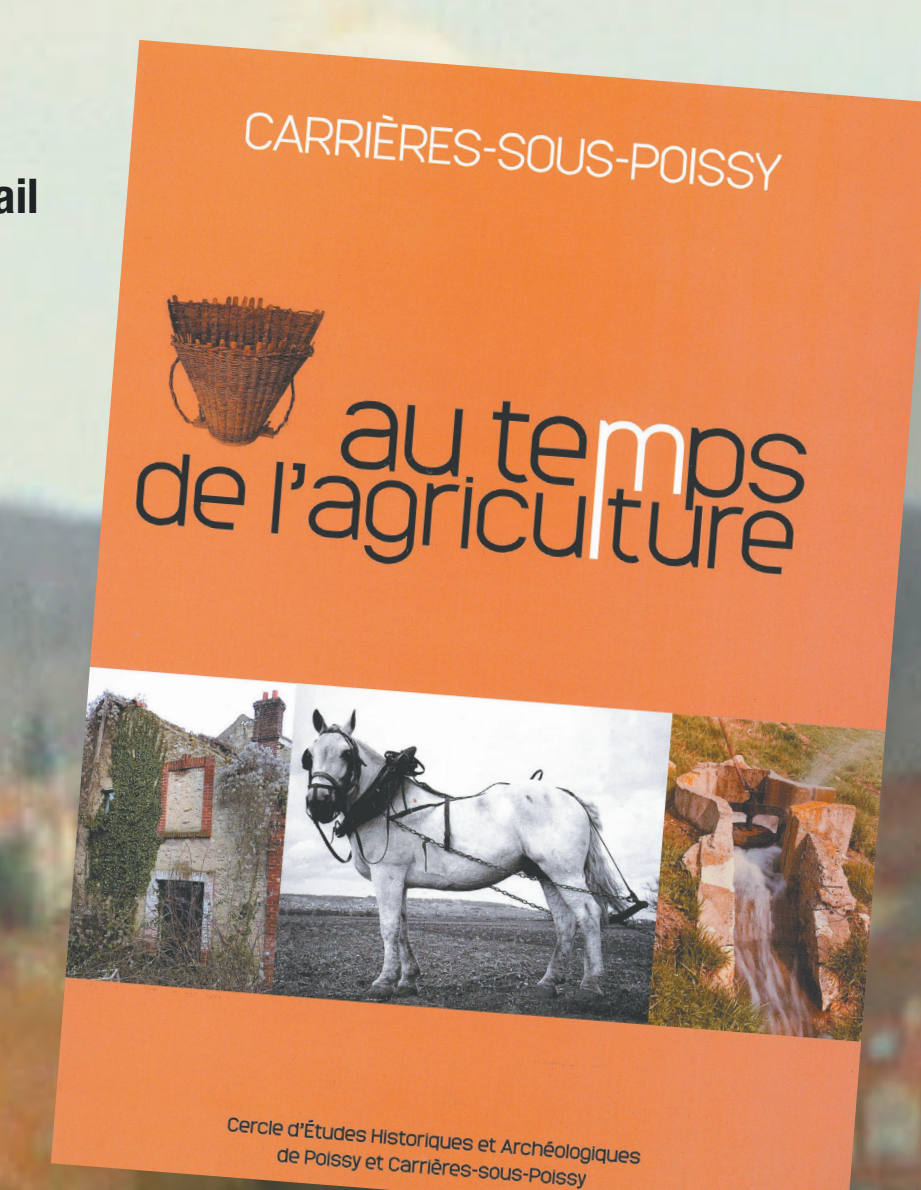
Un espace pollué à reconquérir, des pouvoirs publics mobilisés

Après une série d'études commanditées par le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) et l'Agence Régionale de Santé (ARS), la présence de métaux lourds est confirmée sur une partie de ces 330 hectares.

En conséquence, la plaine maraîchère s'est enrichie et a été la victime d'une entreprise illégale de dépôt sauvage ayant conduit à l'accumulation de plus de 38 000 m³ de déchets dont de l'amiante. Durant l'année 2020, le Département des Yvelines a mandaté plusieurs entreprises pour en finir avec la « mer des déchets ». En l'espace de six mois, les dizaines de milliers de tonnes de dépôts sauvages ont ainsi été déblayés pour redonner à la plaine son aspect naturel d'antan.

En septembre de la même année, le Maire a saisi le Procureur de la République d'une plainte contre X pour « mise en danger de la vie d'autrui et atteinte à l'environnement ». Quelques mois plus tard, en février 2021, un mémoire était déposé au tribunal correctionnel de Versailles pour faire reconnaître le préjudice écologique et à obtenir réparation.

Grâce aux témoignages d'anciens agriculteurs et aux travaux historiques des membres du Cercle d'Études Historiques et Archéologiques (CEHA), un chapitre majeur de la vie locale a été décrit dans l'ouvrage « Carrières-sous-Poissy, au temps de l'agriculture ».



La plaine de Carrières-sous-Poissy en chiffres

- > 4 communes (Carrières, Chanteloup-les-Vignes, Andrésy et Triel-sur-Seine)
- > 330 hectares
- > Entre 2015 et 2020, 38 000 m³ de déchets sauvages
- > En 2020, 4 000 000 € investis pour le nettoyage par l'État et le Département des Yvelines

Cette réparation est estimée à plus de 79 millions d'euros, somme correspondante à la perte de la taxe générale sur les activités polluantes, les coûts de confinement et d'évacuation des terres polluées, les frais de travaux de dépollution, les pertes de taxe foncière et de taxe d'habitation.

La parole aux acteurs locaux : citoyens, associations, élus

Une « Commission extramunicipale pour l'avenir de la plaine de Carrières-sous-Poissy » a été mise en place dès 2020. Ce nouvel organe de démocratie participative est composé de 20 membres



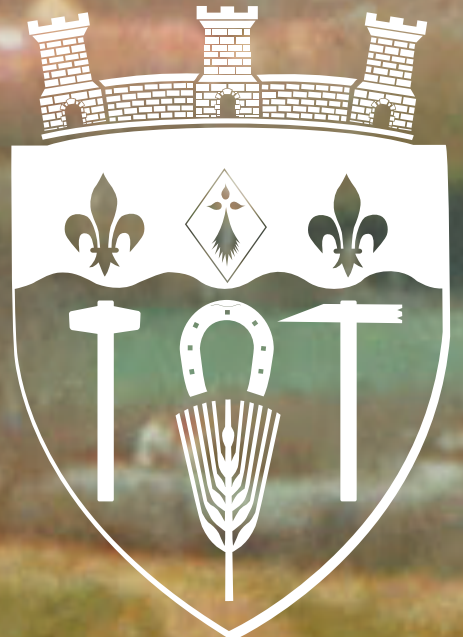
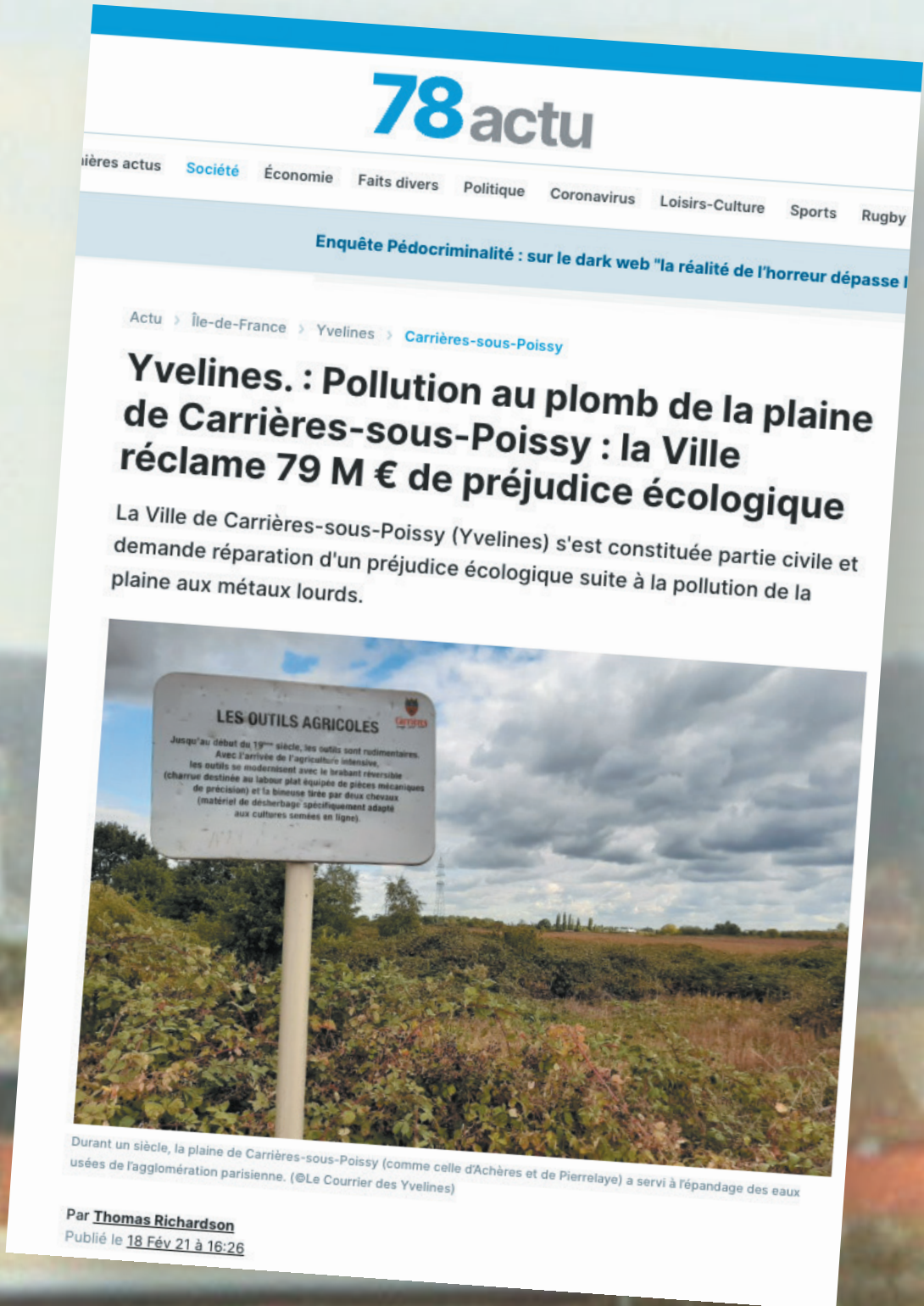
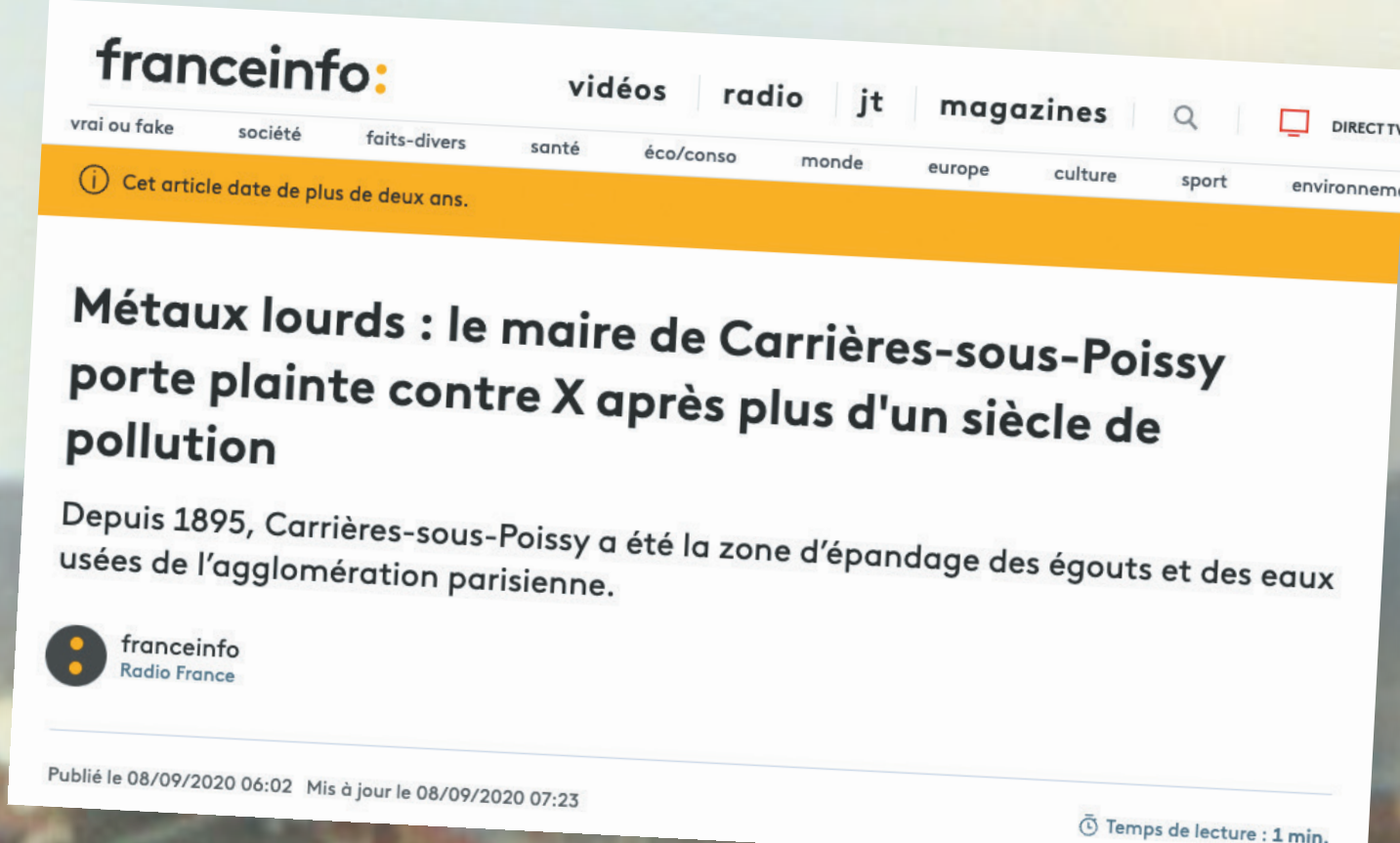
dont le Maire, de conseillers municipaux de la majorité et de la minorité, de représentants des partenaires institutionnels et d'associations locales*. Sa première mission fut de dresser un état des lieux de la situation sanitaire, écologique et économique de la plaine. La Commission a auditionné toute personne jugée pertinente pour atteindre les objectifs qui lui ont été fixés. Partenaires institutionnels mais également représentants d'activités installées sur la plaine, élus locaux, parlementaires et porteurs de projets... tous ont pu faire valoir leur expérience, apporter leur expertise et ont permis de déterminer des orientations d'aménagement constituées de projets adaptés aux sols pollués, inscrits dans une démarche d'économie circulaire et compatible avec une préservation de la biodiversité.

Les travaux de la commission ont permis la production d'un rapport intitulé « Faire de la Plaine maraîchère une opportunité écologique et concertée ». Insistant sur le contexte historique, les raisons de la pollution progressive du site, l'état actuel des connaissances environnementales, il permet de rappeler l'ambition municipale et, surtout, de proposer des orientations d'aménagement à haute valeur ajoutée pensées pour l'intérêt général. La réhabilitation de la Plaine doit également se réaliser dans le strict respect de la biodiversité.

Une concertation publique pour partager des orientations d'aménagement

Douze orientations d'aménagement sont proposées au sein du rapport de la commission. Fruit d'une concertation multiacteur, elles ne sont pas exclusives les unes des autres mais ont vocation à se compléter et s'enrichir. La circularité de cette démarche gagne à cultiver les synergies entre les activités existantes, les besoins des habitants et les nouveaux projets qui devront s'insérer dans un territoire fortement structuré par ses contraintes.

Du 24 mai au 7 juin, vous avez la possibilité de prioriser les orientations et apporter ainsi votre soutien à un projet innovant, durable et exemplaire en matière d'environnement. Production horticole, hors-sol ou par décaissement, sanctuarisation de la plaine, « Fabrique 21 du vélo », parcours patrimonial, ferme pédagogique, implantation de petites surfaces boisées... autant de pistes qui sont proposées à votre réflexion.





Les orientations d'aménagement

1 – Faire de la plaine un puits de carbone #CLIMAT

Un puits de carbone est un réservoir qui capte et stocke le carbone atmosphérique, à l'instar des océans, des forêts ou des sols.

Ils absorbent environ la moitié des émissions de gaz à effet de serre et sont essentiels pour freiner les dérèglements climatiques induits par l'activité humaine. Cette orientation se traduit par la plantation d'arbres et de bosquets, la création d'un centre de compostage qui transformeraient la plaine en puits de carbone efficace.

2 – Sanctuariser la plaine #BIODIVERSITE

La plaine est inscrite au schéma régional de cohérence écologique (SRCE) en tant que corridor écologique. Après des décennies d'inactivité humaine, une biodiversité spontanée riche et diversifiée s'y est développée, qu'il est nécessaire de préserver.

Cette orientation vise à sanctuariser une partie de la plaine en y maintenant une diversité de paysages, de culture et de végétation, propice au développement d'une faune typique des paysages agricoles.

3 – Développer une production agricole non vivrière #AGRICULTURE

En continuité avec le passé agricole de la plaine, le développement d'une production agricole non vivrière permet de maintenir une agriculture sur site et sur des sols pollués.

Cette orientation, porte plusieurs variantes : création d'une ferme florale ou la production de fourrage à destination animale ou de chanvre.

Ils présentent de nombreux avantages : rendement rapide, répondant à une forte demande en Île-de-France et création d'emplois d'insertion.

4 – Développer une production agricole hors-sol #AGRICULTURE

La culture hors-sol désigne la culture des végétaux hors de terre. Grâce à des substrats et une eau enrichie en nutriments, les plantes poussent plus vite et contractent moins de maladies. Le développement d'une production agricole hors-sol s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire exemplaire et innovante.

Il repose sur un modèle économique durable, résilient, économe en ressources (récupération des eaux de pluie, recyclage de l'eau et valorisation des déchets organiques) et créateurs d'emploi d'insertion.

5 – Développer une production agricole sur sol par phytoremédiation ou séquestration des polluants #AGRICULTURE

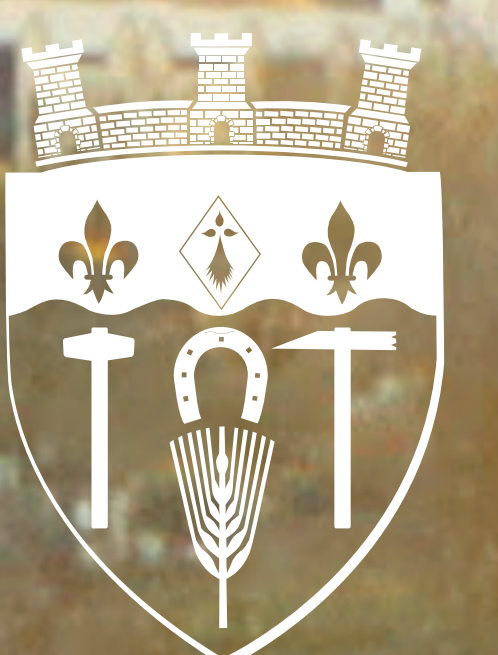
En raison de la pollution des terres de la plaine, une production sur sol est possible en dépolluant les parcelles à cultiver soit, par séquestration des polluants et apport de terres fertiles, soit par phytoremédiation (dépollution par les plantes).

Ces deux techniques permettent une remise en culture mais s'inscrivent dans une démarche longue et coûteuse.

6 – Développer une production agricole sur sol par décaissement #AGRICULTURE

Le retour d'une production agricole sur sol peut se concevoir en décaissant et exportant les terres polluées et en apportant sur site une terre propre à l'usage agricole. Si cette démarche permet une mise en culture facilitée pour les futurs exploitants, elle est cependant très coûteuse et nécessite également un contrôle précis sur la destination des terres excavées.

Retrouvez les orientations sur carrieres-sous-poissy.fr/concertation-plaine





Les orientations d'aménagement

7 – Créer la Fabrique 21 du Vélo #MOBILITESACTIVES #LOISIRS

Il s'agit de créer un lieu de rencontre, d'échange et de loisirs autour des mobilités douces et des activités connexes, comme le cyclotourisme. Le parcours de la Seine à vélo serait ainsi enrichi par un point d'étape dans la continuité de la future passerelle piétonne en prolongement de l'ancien pont de Poissy et ainsi valoriser la richesse du patrimoine culturel et naturel de la Vallée de Seine.

9 – Développer la production énergétique #CLIMAT

Il s'agit de favoriser l'installation de panneaux photovoltaïques sur des petites surfaces déjà artificialisées et/ou sur des équipements à venir. Dans un contexte de crise énergétique, cette orientation apporte une plus-value intéressante aux orientations d'aménagement de la Plaine et peut s'inscrire dans une véritable démarche de recherche et développement.

11 – Implanter un centre d'éducation canine #BIENETREANIMAL

Lieu de sociabilisation et d'entraînement encadré par des professionnels, un centre d'éducation canine fournit des conseils, des formations pour aider les propriétaires à bien élever leurs chiens et nécessite une surface disponible importante pour développer les différentes activités proposées : activités collectives de loisirs, école des chiots, balades, stages, séminaires, formations, ...
Développer une telle activité dans la plaine permettrait d'améliorer la place du chien en ville et un apprentissage partagé entre l'animal et son propriétaire adoptant.

8 – Implanter une ferme pédagogique #LOISIRS #MOBILITESACTIVES

Les fermes pédagogiques et d'animation sont des structures présentant des animaux d'élevage et/ou des cultures et qui accueillent régulièrement dans un but pédagogique des enfants, des jeunes ou des familles.

Développer cette activité constituerait un point d'étape supplémentaire dans un parcours patrimonial de la plaine qui comporterait deux anciennes maisons du cantonnier, derniers témoignages du passé agricole communal et s'inscrirait dans un circuit touristique plus large adossé aux autres atouts patrimoniaux existants comme le Château Champfleury, le Puits artésien, l'île de la Dérivation et ses écluses, ...

10 – Implanter de petites surfaces boisées #BIODIVERSITE

La plantation de petites surfaces boisées sur la Plaine, avec la création de chemins de promenades favorisant les mobilités actives, permet de renforcer le poumon vert que représente la Plaine. Une vigilance particulière est à apporter en raison du risque d'acidification des sols et de migration des polluants.

12 – Développer la production de terre crue (ZAC « Ecopôle ») #ECONOMIECIRCULAIRE

A la différence de la terre cuite avec laquelle on fabrique les briques ou les tuiles, la terre crue désigne la terre utilisée en tant que matériau de construction. Il s'agit d'une matière première largement disponible, non transformée, qui présente de hautes vertus écologiques, affiche un faible bilan carbone et est 100% réutilisable.

Le développement d'une filière de construction en terre crue est facilité par l'apport des terres excavées liées aux constructions et aménagement du Grand Paris, évaluées à 500 millions de tonnes d'ici 2030.

Retrouvez les orientations sur
carrieres-sous-poissy.fr/concertation-plaine



Vous avez la parole
POUR

« Faire de la Plaine maraîchère une opportunité écologique »

Les modalités de participation à la consultation citoyenne

Quand ? Du 24 mai au 7 juin

Comment ? En priorisant les orientations
d'aménagement via un formulaire en ligne

Où ? En vous connectant à la page dédiée
du site de la Ville via le QR Code

ou via carrieres-sous-poissy.fr/concertation-plaine



Des rendez-vous pour échanger

Samedi 27 mai de 16h à 18h

Hôtel de Ville

1, place Saint-Blaise

Dimanche 28 mai de 10h à 12h

Marché de Carrières-sous-Poissy

Esplanade de la Reine Blanche – Place Simone-Veil

